

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 23 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois octobre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Adjoint au Maire.

Date de Convocation :	17/10/2025	<u>Présents</u> :	Monsieur Taylor BETHELMY, et Mesdames Evelyne CAUWENBERGHS, Gwenaëlle LEROY, Katia VARESI, Marjorie DARCAIGNE et Coralie ALIZARD, - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	17/10/2025	<u>Absents excusés/pouvoirs</u> :	Messieurs Franck JONCKHEERE, Samuel DOVERGNE
Membres en Exercice :	9	<u>Absents non excusés</u> :	Monsieur Joël GALEK
Membres Présents :	6	<u>Secrétaire de séance</u> :	Madame Gwenaëlle LEROY
Membres votants :	7		

Délibération n°
33-2025

Délibération concernant le projet éolien Bois-Moulin des communes de Cressonsacq et La Neuville-Roy

Monsieur BETHELMY informe les conseillers municipaux y-d'un projet éolien présenté par la société SAS ENERTAG sur le territoire des communes de Cressonsacq et La Neuville-Roy. Ce projet consiste en l'installation de 12 éoliennes de 200 mètres de haut.

La question est la suivante : Etes-vous favorable au projet d'implantation éolien sur les communes de Cressonsacq et La Neuville-Roy ?

Le Conseil Municipal après le débat, délibère à

POUR : 0

Contre : à l'unanimité

Abstention : 0

Plainval, le 28 octobre 2025
Le Maire,
Samuel DOVERGNE

